



## *Société d'Escrime de Neuchâtel*

### **Location du Matériel de la SEN**

Chers Membres,

A partir de la saison 2021-2022, un nouveau règlement pour la location du matériel entre en vigueur :

1. Le comité de la SEN a décidé que dorénavant ne sera loué que le matériel suivant : veste, pantalon, sous-cuirasse. Celui-ci est confié au membre et sous sa responsabilité.
2. Le matériel nécessaire à chacun dépend de son niveau et de sa catégorie. Maître Longhais se charge d'informer les membres à ce sujet.
3. Le matériel restant à la salle (épées, masques, fils) n'est plus mis en location, mais mis à disposition des membres en ayant besoin.
4. Les membres doivent faire l'acquisition de leur propre gant. Ce dernier ne sera prêté qu'au débutant dans leurs premières semaines de pratiques. Il est ainsi nécessaire de contacter Maître Longhais pour passer commande.

La précédente offre de location en lien avec l'inscription reste valable jusqu'à son échéance pour les membres inscrits jusqu'au 31 juillet 2021.

Nous incitons les membres à se procurer progressivement leur propre matériel. Vous pouvez vous adresser à Maître Longhais pour l'achat de celui-ci. Par ailleurs, chaque année, notre maître d'armes organise un troc. Il affiche également sur le panneau d'affichage les occasions en cours de saison.

### **Tarifs de location du matériel (dès septembre 2021) :**

- Location 1 article (Veste ou Pantalon ou Sous-cuirasse) : forfait A

**CHF 20.00 / saison**

- Location 2 articles (Veste / Pantalon / Sous-cuirasse) : forfait B

**CHF 40.00 / saison**

- Location 3 articles (Veste + Pantalon + Sous-cuirasse) : forfait C

**CHF 60.00 / saison**

Le matériel loué est numéroté et sous la responsabilité du membre qui profite de la location. Nous vous prions de prendre soin du matériel loué.

Au terme de la saison, les locataires sont priés de laver le matériel qui leur a été loué.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir suivre ces règles.

Le comité